Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669
Page 1016/1077

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **RAPPORT N° 27**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**
**DU 6 NOVEMBRE 2026**
**SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**
**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE**

**OBJET : Ports départementaux - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice budgétaire 2026.**

---

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 14 avril 2026, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du budget annexe des ports départementaux pour l'exercice 2026.

Le 26 juin 2026, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée.

Il comprenait, la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2025 et la décision modificative (DM) n°1, qui a amendé le BP 2026, en section de fonctionnement.

Après cette séance, le budget s'élève, crédits d'ordre compris, à 1 996 100 € en charges de fonctionnement et à 2 251 839 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la décision modificative n°2 (DM2) 2026.

Concernant la DM2, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

## I - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 381 €.

Elle comprend la constitution d'une provision pour dépréciation d'actifs circulants (39 163 €), et une diminution du virement à la section d'investissement (-29 782 €).

Face à ces charges, une reprise de provision vient équilibrer d'autant le budget de la section concernée.

Un rapport spécifique du calcul des provisions est exposé à la présente séance.

Signé numériquement le 12/11/2026
La Présidente du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156748-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Martine Vassal

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669


## II - La section d'investissement

La section d'investissement, crédits d'ordre compris, s'équilibre à 440 K€.

En dépenses, les crédits se répartissent en une inscription de 40 K€ concernant les études et 400 K€ sur le programme des travaux. L'opération faisant l'objet de cette demande supplémentaire concerne principalement l'opération de purge du mur digue du large du port de La Ciotat.

En recettes, hors crédits d'ordre, la subvention versée par le budget principal du Département au bénéfice du budget annexe des ports est ajustée de 470 K€, le virement de la section de fonctionnement ayant été minoré de 30 K€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156748-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669
Page 1018/1077

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

**N° CD-2026-11-06-27**

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 NOVEMBRE 2026

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE**

**OBJET : Ports départementaux - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice budgétaire 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six novembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

**Absent(s) :**
Mme Alison DEVAUX.

**Donne(nt) pouvoir :**
Mme Agnès AMIEL à M. Lionel DE CALA, M. Cyrille BLINT à M. Jacky GERARD, Mme Sophie CAMARD à M. Yannick OHANESSIAN, M. Frédéric COLLART à Mme Martine VASSAL, Mme Magali GIORGETTI à M. Gérard FRAU, M. Hervé GRANIER à M. Yannick GUERIN, Mme Valérie GUARINO à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, Mme Anne RUDISUHLI à Mme Laurence ANGELETTI.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156748-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669
Page 1019/1077

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

**N° CD-2026-11-06-27**

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 NOVEMBRE 2026

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE**

**OBJET : Ports départementaux - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice budgétaire 2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 6 novembre 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire des ports départementaux annexée,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2026 pour le budget annexe des ports départementaux ;

- de préciser que cette DM2 est adoptée, comme pour le budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M4.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156748-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669


Adopte à l'unanimité

Pour : 40
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 17
Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156748-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :